Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215600016-20251205-DEL2025_142-DE

COMMUNE D'ALLAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice :27
présents :21
votants :27

L'an deux mil vingt cinq
le : cinq décembre
le Conseil Municipal de la Commune d'ALLAIRE (Morbihan) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jean-François MARY, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2025

APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU RESEAU D'AIDES SPECIALISEES AUX ELEVES EN DIFFICULTE (RASED)- ANNEES 2025 2026

PRESENTS : M. MARY Jean-François,Mme BOCQ Florence, M. BRIAND Nicolas, Mme CAILLET Angélique,Mme CARGOUET Isabelle, Mme DAVIS Anne-Cécile,M.DOUZAMY Bruno, M.GAUTIER Jean-Paul, Mme GELARD Mickaëlle,Mme JAN Sophie,M. Pierre-Alexandre JOLY, M.LEBRUN Jean-Lou, M. LE FOL Yoann, Mme MAHE Séverine, M. MONNIER Julien,M.PANHALEUX Dominique, Mme PARIS Maryse, Mme POTIER Floriane,Mme SCHOTT Virginie,Mme SEROT Isabelle, M.SEILLER Michel.

Mme Maryse ALLARD donne procuration à Mme Angélique CAILLET
Mme Marie-Hélène DEGRES donne procuration à Mme Isabelle SEROT
M.Claude DEQUI donne procuration à M.Bruno DOUZAMY
Mme Marie-Laure FAUVEAU donne procuration à M.Yoann LE FOL
M. Pascal NOURY donne procuration à M.Jean-Paul GAUTIER
M.Fabien RACAPE donne procuration à M. Jean-François MARY

Secrétaire de séance : Mme Floriane POTIER

Rapport de Monsieur LE FOL Yoann, Maire-Adjoint, en charge des affaires scolaires, périscolaires et de la vie culturelle

Les RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) peuvent être composés de psychologues de l'Éducation Nationale, de rééducateurs et de maîtres d'adaptation qui mettent leurs compétences au service des élèves en difficulté. Ces réseaux rattachés aux circonscriptions sont placés sous l'autorité d'un inspecteur qui est chargé du déploiement des actions du RASED sur le territoire concerné. Le RASED d'Allaire est doté des services d'un psychologue qui intervient sur les communes de :

- Saint Perreux
- Saint Dolay
- Saint Jean la Poterie
- Rochefort en terre
- Rieux
- Peillac
- Syndicat intercommunal des écoles Malansac-Caden
- Limerzel

Pour accomplir sa mission dans les meilleures conditions, la psychologue a besoin d'un local adapté, d'une ligne téléphonique, d'un équipement informatique avec connexion active à internet et de matériel spécifique : outils psychométriques, matériel de rééducation, outils pédagogiques, documents et logiciels adaptés.
La mairie d'Allaire, commune pilote, supporte le budget de fonctionnement et d'investissement du RASED.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215600016-20251205-DEL2025_142-DE

Afin de répartir les frais entre les communes du secteur, une convention intercommunale et une annexe financière sont établies entre la commune pilote et chaque commune du secteur. La part du financement, à charge des communes du secteur, est calculée sur la base des effectifs scolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :
¬ D'approuver le renouvellement du conventionnement RASED pour la période allant de l'année scolaire 2024/2025 à l'année scolaire 2025/2026 (tacite reconduction)
¬ D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention inter communes ou tout document relatif à ce dossier sur le financement du RASED
¬ D'autoriser Monsieur le Maire à recevoir la participation financière des communes du secteur RASED.

Pour extrait certifié conforme,

Jean-François MARY

Maire d'ALLAIRE

